



## Refus de congés

-----  
Par Nessaël

Bonsoir,

J'ai effectué une demande de congés payés du 23 au 29 septembre. Congés que j'ai posé le 06 août respectant le délai de 6 semaines avant la date de congés imposé par mon employeur.

Hors hier en date de 04 septembre à peine plus de 15 jours avant ma date de départ je me suis vu refuser mes congés.

A savoir que tout le personnel est présent, aucun congés à cette période.

Nous avons 4 arrêts de longue durée dont 3 remplacés.

On m'invoque pour motif qu'un cdd met fin à son contrat le 20 septembre, hors une des salariées arrêtée depuis longtemps revient travailler portant l'effectif au même nombre que quand j'ai posé ma semaine.

Mon employeur a-t-il le droit de refuser mes congés dans un délai si court avant mon départ et pour un motif qui selon moi n'est pas valable ?

Merci pour votre réponse.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre employeur avait-il d'une façon ou d'une autre validé ce congé d'une manière qui puisse être prouvée ? Par mail, dans le logiciel... ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Sans savoir ce qu'il se fait dans votre entreprise pour la pose des congés notamment en ce qui concerne les périodes de pose, et de validation, puisque c'est l'employeur qui décide en dernier ressort de la façon dont vous devez les poser, difficile de vous répondre.

Par de là, quelque soit les motifs avancés, ou le nombre d'arrêts dans l'entreprise, si l'acceptation des congés doit être soumise à validation, si vous n'avez pas respecté la période de pose du congé principal, les congés n'ont pas été acceptés et donc ce n'est pas un refus.